



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à seize heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme VALADE, 1^{ère} adjointe.

Convocation : 16/03/2023	Etaient présents : Mme VALADE ; M. GUILLON ; M. PRIVAT ; Mme MOREAU ; Mme POTIGNY ; Mme VAREILLE ; M. PETIT
Affichage : 16/03/2023	
Nombre de membres	Excusés : M. DIDIERJEAN a donné procuration à M. GUILLON
En exercice : 10	
Procurations : 1	Absents :
Votants : 8	

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

16.2023 Adhésion de la commune à Vigipol, engagement dans la démarche Infra POLMAR et désignation des représentants

Considérant la densité du trafic maritime, les conditions de navigation difficiles et la multiplicité des usages en mer au large de la commune; le fort risque de pollution maritime auquel le littoral est exposé ; la vulnérabilité du territoire face à ce risque ; l'expertise et l'assistance concrète que Vigipol apporte aux collectivités littorales pour défendre leurs intérêts face aux risques issus du transport maritime et assumer les responsabilités qui leur incombent tant avant, pendant, qu'après une pollution ; l'intérêt pour le territoire de s'engager dans une démarche Infra POLMAR pour être prêt en cas de pollution maritime ; la nécessité que l'EPCI et l'ensemble des communes littorales adhèrent à Vigipol pour pouvoir lancer une telle démarche ;

La 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal :

- d'adhérer à Vigipol ;
- de désigner des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants et deux titulaires et deux suppléants pour les communes de plus de 50 000 habitants.
- de s'engager dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol et d'y apporter sa participation active aux côtés de l'EPCI et des autres communes littorales ;
- de désigner un référent élu et un référent technique ou administratif pour suivre la démarche Infra POLMAR et participer au groupe de travail chargé de l'élaboration du plan de secours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- d'adhérer à Vigipol ;
- de désigner Valérie VALADE comme délégué titulaire et Jean-Pierre GUILLON comme délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol ;
- d'engager la commune dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol ;
- de désigner Lucile VAREILLE référent élu et Bernard PETIT référent technique/administratif pour suivre la démarche Infra POLMAR ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle à Vigipol ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

La secrétaire de séance,



Pour le maire empêché,



La 1^{ère} adjointe,
Valérie VALADE